

NEXT IMPACT

L'ARCEP compte ouvrir de nouvelles fréquences, mais hésite sur les usages



Qui veut faire des expérimentations ? 14

Crédits :
453220507/shutter_m/ThinkStock

TÉLÉPHONIE

L'année prochaine, de nouvelles bandes de fréquences seront proposées aux opérateurs. Avant de décider des

modalités d'attribution, l'ARCEP souhaite mener une enquête et des expérimentations sur les différents usages possibles.

Alors que les blocs de 700 MHz ont été [vendus aux enchères à la fin de l'année dernière](#) (et qu'ils ne sont pas encore disponibles pour les opérateurs), l'ARCEP vient de lancer « *un cycle d'analyse et d'expérimentation* » pour de nouvelles fréquences qui pourraient être attribuées à des opérateurs au cours des deux prochaines années.

Bande L, 2,6 et 3,5 GHz en approche, mais les usages restent à définir

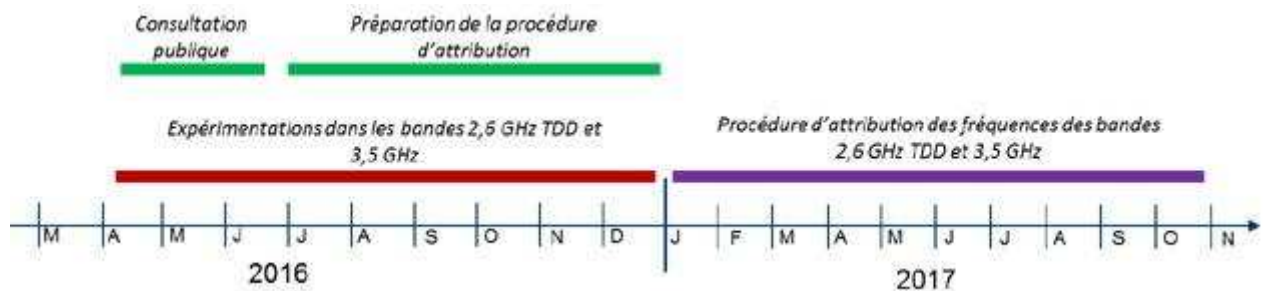
Cela concerne la bande L (1 452 à 1 492 MHz), des 3,5 GHz (3 400 à 3 600 MHz) ainsi que des 2,6 GHz TDD (2 570 à 2 620 MHz), toutes les trois étant apparemment les plus plébiscitées par les différents acteurs du secteur. Dans le dernier cas (2,6 GHz TDD), il est question de compléter la bande des 2,6 GHz déjà utilisée par les quatre opérateurs pour déployer la 4G (2500 à 2570 et 2620 à 2690 MHz). Cette annonce n'est dans tous les cas pas une surprise puisque, [fin 2014](#), le régulateur avait déjà fait part de son intention d'ouvrir de nouveaux blocs de fréquences.

Pour les bandes de 2,6 et 3,5 GHz, l'ARCEP envisage plusieurs scénarios et une consultation publique sera lancée « *prochainement* » afin de définir les conditions d'attribution du spectre de fréquences disponibles :

- Augmenter les débits des opérateurs de téléphonie mobile
- Déployer des réseaux mobiles locaux pour des usages professionnels (PMR)
- Développement de l'Internet des Objets
- Proposer une montée en débit des réseaux de boucle locale radio (BLR) qui propose un accès à internet dans les zones rurales ou les débits du réseau cuivre sont limités

Le régulateur des télécoms encourage d'ailleurs les candidats éventuellement intéressés qui souhaitent mener des expérimentations dans les bandes de 2,6 et 3,5 GHz à lui adresser des demandes, quelles qu'elles soient : « *L'ARCEP souhaite ainsi encourager l'innovation pour tous les usages possibles de ces bandes de fréquences* ». On se souviendra d'ailleurs que le régulateur avait autorisé **Orange** à mener des tests de 4G LTE sur la bande des 3,5 GHz (2x 20 MHz) au début de l'année 2014.

Le calendrier prévisionnel prévoit que la consultation publique se déroule entre avril et juin 2016, tandis que la préparation de la procédure s'étendra jusqu'à la fin de l'année :



Des expérimentations pour éviter de reproduire les erreurs du passé

Concernant la montée en débit des réseaux de boucle locale radio (BLR), qui pourrait notamment aider à atteindre l'objectif du plan THD, le régulateur explique qu'il veut « *s'assurer que les technologies identifiées pour la modernisation des réseaux BLR seront à la hauteur des attentes et pourront trouver un modèle de développement* ».

Le but étant d'éviter de retomber dans les travers qui ont suivi les attributions des dernières années sur la bande des 3,5 GHz : « *les nombreuses autorisations de boucle locale radio qui ont été délivrées par l'ARCEP [...] ont donné lieu à des déploiements très limités, alors que les procédures d'attribution avaient à l'époque suscité une grande mobilisation* ».

Justement, deux autorisations d'expérimentations ont été accordées à l'opérateur Xilan et la société Splitted Desktop System. Elles sont valables pendant 5 mois, sur la bande des 2,6 GHz. Dans le premier cas, il est question de 20 MHz pour tester le BLR en 4G LTE dans le Pas-de-Calais, tandis que le second récupère 30 MHz pour expérimenter « *des réseaux mobiles innovants dans l'Essonne* ».

NomoTech félicite l'ARCEP et veut participer aux expérimentations

Dans un communiqué, l'opérateur de réseaux hertziens NomoTech se réjouit de cette initiative de l'ARCEP, surtout concernant la bande des 2,6 GHz qui l'intéresse plus particulièrement.

Il explique que « *l'ARCEP peut donner une nouvelle chance aux territoires ruraux de disposer d'un accès à internet à 50 voire 100 Mb/s via ces technologies* ». NomoTech ajoute qu'il se porte

candidat pour « *la réalisation d'expérimentations d'envergures pour démontrer la pertinence de la technologie 4G fixe TD-LTE pour une offre à 50 ou 100 Mb/s aux foyers isolés* ».

Afin d'anticiper les éventuelles inquiétudes de l'ARCEP, « *NomoTech tient à souligner sa totale implication et sa capacité à fédérer des investissements d'envergure* », partout où le FTTH tarde à arriver et où le xDSL ne permet pas une montée en débit suffisante. Le groupe annonce même que cela pourrait créer sous trois ans un millier d'emplois en France. On attend maintenant de voir ce qu'il en sera sur le terrain, une fois le temps des promesses passé.

Publiée le 31/03/2016 à 10:40



Sébastien Gavois

Journaliste, jamais bien loin d'une connexion internet. Spécialiste du stockage sous toutes ses formes et du décryptage de PDF des opérateurs de téléphonie mobile.